DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE PORT-LOUIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Programme « petit-déjeuner à l'école » 2026 :

Délibération N°PLV 25-11-64

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un novembre, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 14 novembre 2025. M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

18 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY épse SINNAN-RAGAVA Jany	~~M. CERCI Bernard~~ ***procuration donnée à M. SINNAN-RAGAVA Guy***	~~Mme COLLETIN Marie-Louise~~ ***procuration donnée à M. HUBERT Jean-Marie***
M. MAZEPPA Max	Mme MAYEKO Gina	~~M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin~~ ***procuration donnée à Mme ROQUES Yvelise***
Mme ROQUES Yvelise ***à partir de 18h12***	~~M. Dimitri BOUDHOU~~ ***procuration donnée à Mme VALA Franciane***	Mme DERBY épse VALA Franciane
~~M. MOUNSAMY Olivier~~ ***procuration donnée à Mme BELLOC Catherine***	Mme BELLOC Catherine	M. SINNAN-RAGAVA Guy
Mme MARCUS épse GALPIN France-Lise	M. LAUJIN Dominique	~~Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette~~ ***procuration donnée à Mme PÉRIANAYAGOM Annie-Claude***
M. ZEMBAMA Rodrigue ***à partir de 18h18***	Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude	M. THOMET Olivier
~~Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique~~	~~M. ARTHEIN Victor~~	Mme INAMO Tania
~~M. EDWIGE Charly~~	Mme MALBOROUGT Reinette	M. TOLA Michel
~~Mme MEKEL Alexina~~	~~M. MARIE-CLAIRE Jacques~~	

11 élus étaient absents excusés :

M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise	M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
M. Dimitri BOUDHOU	M. MOUNSAMY Olivier	Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette
Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique	M. ARTHEIN Victor	M. EDWIGE Charly
Mme MEKEL Alexina	M. MARIE-CLAIRE Jacques	

7 élus étaient représentés :

→ M. CERCI Bernard représenté par M. SINNAN-RAGAVA Guy
→ Mme COLLETIN Marie-Louise représentée par M. HUBERT Jean-Marie

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20251121-25-11-64-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

→ M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin représenté par Mme ROQUES Yvelise
→ M. BOUDHOU-Dimitri représentée par Mme VALA Franciane
→ M. MOUNSAMY-Olivier représenté par Mme BELLOC Catherine
→ Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette-représentée par Mme PÉRIANAYAGOM Annie-Claude
→ Mme MEKEL Alexina représentée par Mme MALBOROUGT Reinette

Mme Jany SINNAN-RAGAVA donne lecture du rapport du Maire et explique que :

Le haut conseil de la santé publique (HCSP) rappelle dans son avis publié en octobre 2020 que « le petit déjeuner est une prise alimentaire importante chez les enfants, qui doit être encouragée ».
Varié et équilibré, il permet la consommation de produits alimentaires de bonne qualité nutritionnelle, et constitue le premier des 3 repas journaliers recommandés.

Les objectifs de cette distribution de petit-déjeuner dans les écoles du niveau élémentaire sont :

- Lutter contre les inégalités sociales
- Equilibrer les chances de réussite des enfants
- Apprendre aux enfants le bon comportement alimentaire.

Le dispositif petits déjeuners de la stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté se poursuit en 2026.
Partenaire de l'Education Nationale depuis l'année 2019, la commune de Port-Louis offre gratuitement un petit déjeuner équilibré par semaine à tous les élèves de la maternelle et du primaire. A ce titre, elle peut bénéficier du dispositif cette année encore. Ainsi, une subvention est versée à la commune par l'Education Nationale. C'est un forfait de 2€ par enfant et par jour, destiné uniquement à l'achat des denrées alimentaires.

Il est proposé que l'opération soit renouvelée pour l'année 2026.

Ainsi,

Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu le programme national de lutte contre la pauvreté
Considérant la nécessité de l'apprentissage du bon comportement alimentaire aux enfants ;

Le Conseil Municipal, après échanges et débats, et à l'unanimité des présents

DECIDE :

Article unique : D'autoriser Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projet « Opération petit-déjeuner » pour l'année 2026.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 21 novembre 2025

Le Maire,

Jean-Marie HUBERT

Publiée le : .....

Transmise au Représentant de l'État le : .....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20251121-25-11-64-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025